

209C0242
FR0000121261-FS0094

11 février 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MICHELIN
(Euronext Paris)

Par courrier du 11 février 2009, la société AllianceBernstein L.P. (1) (1345 avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 février 2009, par suite d'une cession d'actions MICHELIN sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MICHELIN et détenir 5 945 502 actions MICHELIN représentant autant de droits de vote, soit 4,10% du capital et 3,18% des droits de vote de cette société (2).

(1) AllianceBernstein est une société holding du groupe AXA détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte de tiers. AllianceBernstein et l'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 144 997 422 actions représentant 186 795 064 droits de vote.